

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE -PSO - MD - 0 - 025

Date d'émission : 21/05/08

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier :

PSO : Poste de production d'électricité

1. Rappel du projet

Dans le contrat DSP, il est prévu une seule alimentation à 63 kV pour la vente et l'achat d'électricité du CTM. Le schéma unifilaire distribution générale HTB/HTA/BT (Chapitre TC2.3 de l'annexe technique de la DSP) illustre les distributions prévues.

2. Motivation de la modification (explicite)

- Amélioration produit ☐
- Changement procédé ☐
- Autre ☒

Explications :

Pour permettre de dissocier la production d'énergie issue de la méthanisation de celle issue de l'incinération, EDF impose d'avoir deux postes sources séparés. Compte tenu que la puissance produite par la méthanisation est inférieure à 12 MW, la tension du poste source doit être de 20kV.

3. Description de la modification proposée :

Il est donc décidé de raccorder une ligne dédiée de 20 kV pour la production d'électricité issue de la méthanisation. Cette ligne permettra d'augmenter la valorisation électrique du site.

Le poste source de 20 kV est situé au nord est du poste source 63 kV

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION		CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS Document n° EVE -FUM - MD - 0 - 025 Date d'émission : 21/05/08														
4. Incidence sur les autres parties du projet : Aucune																
5. incidence prévisionnelle sur : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 35%;">• Les Délais</td> <td style="width: 30%;">OUI ☒</td> <td style="width: 35%;">NON ☐</td> </tr> <tr> <td>• Les coûts</td> <td>OUI ☒</td> <td>NON ☐</td> </tr> </table> Toute demande de modification ayant une incidence sur les coûts et/ou les délais devra faire l'objet d'un dossier complémentaire.			• Les Délais	OUI ☒	NON ☐	• Les coûts	OUI ☒	NON ☐								
• Les Délais	OUI ☒	NON ☐														
• Les coûts	OUI ☒	NON ☐														
6. Impacts sur : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;">• ÉTUDES</td> <td style="width: 40%;">Non</td> </tr> <tr> <td>• MATÉRIAUX - ÉQUIPEMENTS</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>• MISE EN ŒUVRE – CONSTRUCTION - ESSAIS</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>• PERFORMANCE</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>• EXPLOITATION</td> <td> Oui : Augmentation de la valorisation énergétique : Dans le cas du CTM de Fos sur mer, l'électricité produite à partir de la méthanisation sera vendue plus chère que celle produite au niveau de l'UVE </td> </tr> <tr> <td>• GARANTIES</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>• SÉCURITÉ</td> <td>Non</td> </tr> </table>		• ÉTUDES	Non	• MATÉRIAUX - ÉQUIPEMENTS	Non	• MISE EN ŒUVRE – CONSTRUCTION - ESSAIS	Non	• PERFORMANCE	Non	• EXPLOITATION	Oui : Augmentation de la valorisation énergétique : Dans le cas du CTM de Fos sur mer, l'électricité produite à partir de la méthanisation sera vendue plus chère que celle produite au niveau de l'UVE	• GARANTIES	Non	• SÉCURITÉ	Non	
• ÉTUDES	Non															
• MATÉRIAUX - ÉQUIPEMENTS	Non															
• MISE EN ŒUVRE – CONSTRUCTION - ESSAIS	Non															
• PERFORMANCE	Non															
• EXPLOITATION	Oui : Augmentation de la valorisation énergétique : Dans le cas du CTM de Fos sur mer, l'électricité produite à partir de la méthanisation sera vendue plus chère que celle produite au niveau de l'UVE															
• GARANTIES	Non															
• SÉCURITÉ	Non															